

# Informations aux familles Bretagne & Normandie 8 au 12 avril 2019

Réunion d'avant départ - Mardi 19 mars 2019 à 18h en salle polyvalente

Cette sortie est proposée aux élèves de trois classes de 5<sup>e</sup> comme prolongement de leurs actions d'engagement citoyen dans le cadre du projet « *Valeurs de la Résistance, Valeurs des Jeunes d'aujourd'hui* ».

## Programme prévisionnel

### J1 Lundi 8 avril 2019

**A partir de 07:30** appel devant le collège, médicaments à confier, et en soute : sacs pique-nique et bagages séparés

**08:00** départ vers SAINT MALO, relevé des cartes SIM

**12:00 Repas pique-nique** Dans le but de réduire au maximum le volume de nos poubelles et de préserver l'environnement, nous vous proposons d'élaborer un pique-nique *ZéroDéchets* : une gourde plutôt qu'une bouteille d'eau, un fruit plutôt qu'une compote en tube, un morceau de fromage plutôt qu'un yaourt à boire, etc.

**13:45** *Silence, on lit!*

**18:00** arrivée à l'hébergement ETHIC ETAP, vérification éventuelle de la conformité du contenu des bagages

**19:30** dîner puis balade découverte à pied de Saint Malo

**22:00** relevé des téléphones mobiles (éteints, sans alarme, avec câbles), extinction des feux

---

### J2 Mardi 9 avril 2019

**07:00** petit-déjeuner, emporter le repas pique-nique

**08:00** départ vers CONCORET (Centre de l'Imaginaire Arthurien)

**10:00** début de la journée dans la Forêt de Brocéliande (2 groupes) : visite guidée du château de Comper, exposition commentée, balade contée en différents lieux de la forêt de Paimpont.

**17:30** fin des visites, retour à l'hébergement

**19:30** dîner puis balade découverte à pied d'un autre quartier de Saint Malo

**22:00** relevé des téléphones mobiles (éteints, sans alarme, avec câbles), extinction des feux

---

### J3 Mercredi 10 avril 2019

**07:00** petit-déjeuner, emporter le repas pique-nique, rangement de toutes ses affaires

**08:00** chargement des bagages dans les bus, départ vers le Mont-Saint-Michel

**10:15** visite (6 groupes) de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel (contrôle Vigipirate)

**14:00** balade à pied sur les grèves aux abords du Mont-Saint-Michel (2 groupes)

**16:30** fin des visites puis départ du bus vers LES MOUTIERS EN CINGLAIS (2e hébergement)

**19:00** arrivée à l'hébergement MFR LA BAGOTIÈRE, dîner puis balade à pied dans la forêt de Grimbosq

**22:00** relevé des téléphones mobiles (éteints, sans alarme, avec câbles), extinction des feux

---

### J4 Jeudi 11 avril 2019

**07:00** petit-déjeuner, emporter le repas pique-nique

**08:00** départ de l'hébergement vers Bayeux pour visiter la Cathédrale et la ville médiévale, (sacs à dos dans le bus)

**10:30 et 10:45** visite du musée de Bayeux (2 groupes) dont la célèbre tapisserie (audio guides)

**12:00 et 12:15** fin des visites puis départ du bus vers les plages du débarquement

**17:30** fin des visites, retour à l'hébergement

**19:00** dîner puis balade à pied dans la forêt de Grimbosq

**22:00** relevé des téléphones mobiles (éteints, sans alarme, avec câbles), extinction des feux

---

### J5 Vendredi 12 avril 2019

**07:00** petit-déjeuner, emporter le repas pique-nique, rangement de toutes ses affaires

**08:00** chargement des bagages dans les bus, départ pour le retour

**13:45** *Silence, on lit!*

**19:00** arrivée au collège (cartes SIM et médicaments restitués 15 min avant l'arrivée)

Durant cette sortie, des moments seront consacrés aux achats de souvenirs (tous ensemble et en même temps) si toutes les conditions sont réunies. L'argent de poche est laissé à l'appréciation des familles, et les enfants en sont entièrement responsables.

**En cas d'urgence uniquement**

**06 33 63 56 36**

Dans la route, une valise et le pique-nique de l'aller. Avec soi dans le bus, son sac-à-dos.

Les **objets de valeur** sont **déconseillés** et aucun n'étant requis pour les visites : toute responsabilité est déclinée en cas de perte ou de vol. **Chaque bagage doit mentionner** (plan Vigipirate) le nom, prénom de votre enfant ainsi que le nom, adresse, téléphone du collège et le mobile de l'accompagnateur (voir recto). Cette **liste** est **indicative** et l'élève doit pouvoir porter lui-même ses bagages (chambres à l'étage).

1/ **un petit sac à dos** pour les sorties **quotidiennes** contenant : **réveil** (ou montre), appareil photo (mieux qu'un téléphone mobile), quelques **stylos**, le **carnet de voyage**, un **vêtement de pluie** (ou poncho), un **vêtement chaud** (climatisation du bus), **casquette**, **crème solaire**, mouchoirs en papier, des **goûters** (pas de bonbons), une gourde (pas de canettes), de quoi se distraire **silencieusement** (jeux de société, baladeur etc. en restant hors connexion au réseau de téléphonie mobile) et bien sûr **de quoi lire** (*Silence on lit !*). De plus, pour la sortie dans la baie du Mont Saint-Michel, il faudra se vêtir d'un **short** et avoir avec soi une petite **serviette** de toilette (pédiluve), et éventuellement de chaussons de mer (pas de bottes). Et surtout : **le haut du corps bien couvert !**

2/ **une valise** (ou sac de voyage) contenant obligatoirement une bonne paire de chaussures fermées, un sac pour le linge sale/mouillé, **deux serviettes de douche**, **une paire de draps** ainsi qu'une **housse de traversin**, une paire de **chaussons**, vos chargeurs de batterie, une multiprise électrique etc.

Une **ordonnance** récente accompagne obligatoirement tout **médicament** prescrit par un médecin, le tout est à confier (dans une **pochette transparente nominative** indiquant nom et prénom) à un accompagnateur afin qu'il soit autorisé à donner le traitement à l'enfant. **Les élèves ne doivent pas avoir de médicaments sur eux.**

Pour ce qui est des **différentes allergies** (médicamenteuses et alimentaires) et **régime particulier** (végétarien, diabétique etc.) : merci de le signaler dès ce soir, de vérifier que nous l'avons pris en compte.

Vous devez avoir souscrit pour votre enfant une **assurance** garantie responsabilité civile et individuelle accidents corporels, et être à jour des cotisations.

### **Rappel de la charte du voyageur**

*L'élève s'engage à respecter le code de bonne conduite tant vis-à-vis des personnes, que des biens, et en particulier :*

- *les responsables de l'encadrement (accompagnateurs, chauffeurs, gardiens etc.) ;*
- *le travail des guides (rester groupés, être attentif aux commentaires, se déplacer rapidement) ;*
- *les autres élèves et personnes rencontrées lors des déplacements (ex : obligation de rester en groupe) ;*
- *le matériel et les locaux (ex : ne pas toucher les œuvres, respecter l'interdiction de photographier) ;*
- *la propreté et la tranquillité des lieux visités, des hébergements et des modes de transport (ex : interdiction de manger sans autorisation y compris des bonbons) ;*
- *le code de la route (ex : traverser aux passages piétons, rester assis à sa place et ceinturé) ;*
- *le règlement spécifique des lieux d'accueil (occuper sa chambre, non mixité des chambres, silence après le couvre-feu, laisser propre et rangé chaque matin) ;*
- *l'interdiction d'utiliser son téléphone portable en journée, l'utiliser uniquement lors des moments autorisés et le confier éteint le soir ;*
- *l'interdiction d'utiliser un baladeur (musique, radio) hors du bus (les écouteurs devront être rangés) ;*
- *l'interdiction de détenir tout objet dangereux ou interdit au collège (ex : couteaux souvenirs, boisson énergisante) ;*
- *le règlement intérieur du collège concernant les règles de vie collective ;*
- *le droit à l'image d'autrui (pas de diffusion sur les réseaux sociaux sans accord préalable) ;*
- *confier ses médicaments avec ordonnance à un accompagnateur ;*
- *signaler à un professeur tout problème qui surviendrait ;*
- *et remplir soigneusement le carnet de voyage.*

*Le responsable légal de l'enfant mineur reconnaît avoir été informé de la sortie et, qu'en cas de manquement grave au code de bonne conduite et à la demande du chef d'établissement, il pourrait être dans l'obligation d'aller rechercher à ses frais son enfant sur les lieux du séjour.*